

CONSEIL du 19 mars 2003

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

Mme Peterka,  
MM. Defossez, Pirote, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand,  
MM. Bonduelle, Hanna, Jenny, Loquet, Sauvage,

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Houssier  
MM Covin Darras, Delcourt, Fortikh, Mas, Pierangeli

Parmi les étudiants :

Collège Droit : Melles Carrin, Chaaraki  
Collège Economie : M Ridelaire

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Baspeyras,  
Mme Neveu

Parmi les Membres de Droit

Avaient donné pouvoir :

M Lecucq à M.Defossez  
M. Loquet à Mme Morgand  
M.Degros à Melle Carrin  
M.Mas à M.Pierangeli

Excusés :

M.Le Secrétaire Général

Invitée:

Mme Li Crapi

Monsieur Pierangeli, Président du Conseil, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus et propose à chacun de se présenter.

Le quorum étant atteint, le Président soumet le dernier compte-rendu à l'approbation des membres du Conseil qui l'approuvent à l'unanimité moins une abstention.

**COMPTE FINANCIER 2002**

Le point suivant à l'ordre du jour consiste en l'examen du compte financier 2002 et en l'affectation des réserves . M.Defossez , Vice-Doyen chargé des Finances, procède à un rapide commentaire des résultats et relève les points suivants :

Les ressources de la FDEG se sont élevées en 2002 à 461 722.41 €, soit 5.54% d'augmentation par rapport à l'année 2001 et les dépenses à 413 540.48 € soit une baisse de 6% par rapport à l'année 2001.

L'exercice s'achève donc sur un solde positif d'un montant de 48 181.93 €

Concernant les recettes, au compte 70 on note une augmentation substantielle de l'ordre de 37.64%, due essentiellement à l'encaissement des prestations de formation continue qui sont passées de 33 938 € en 2001 à 72 722 € en 2002.

Les autres recettes ; frais de dossiers et frais pédagogiques, ont, quant à elles, connu une diminution sensible de respectivement -6% et -25%. suite à la baisse des effectifs en formation initiale.

Le compte 74 demeure relativement stable (286 155 € en 2001 contre 285 877 € en 2002) et cette stabilité est réalisée grâce, encore une fois, à la formation continue, avec l'encaissement de la subvention région qui passe de 11214 € à 42174 € en 2002 La subvention ministérielle a diminué pour sa part de 12.40% et la taxe d'apprentissage est en progression légère de 5.32%

Les autres produits enregistrés au compte 75 pour un montant de 30383 €, sont en baisse également de 33.59% par rapport à l'exercice 2001 . Cela s'explique par le non encaissement de recettes en prestations internes principalement, en reprographie, qui n'ont pu être enregistrées avant la fin de l'exercice 2002.

Côté dépenses, celles-ci sont en baisse de 6%. Cette baisse apparaît pour l'essentiel sur les comptes 61 services extérieurs (-85%) 64148 surveillances monitorat (-48%).

La baisse du compte 61 est due à la disparition des contrats de maintenance et location copieurs à la société RICOH. Désormais, ces prestations sont facturées par le service reprographie en interne.

La baisse du compte 64148 n'est pas une véritable baisse, car les dépenses en monitorat du dernier trimestre 2002 n'ont pu être prises en charge et seront reportées sur l'exercice 2003.

Les postes en hausse sont les suivants :

Compte 62 autres services extérieurs pour 37%. Cette augmentation s'explique par les dépenses en frais de déplacement des intervenants en formation continue ; (671 euros en 2001 contre 3 691 en 2002) par la hausse des dépenses en publicité (+44%) et en frais de réception (+119%)

Le compte 65 charges de gestion courante affiche lui aussi une hausse 10.28%. En réalité, elle est plus importante car certaines facturations internes 2002 (affranchissements, téléphone, reprographie) n'ont pu être intégrées pour des raisons techniques avant la fin de l'exercice.

L'exercice s'achève sur un solde positif de 48 181.93 € et les réserves en fin d'exercice sont de l'ordre de 279 164.41 € déduction faite du déficit des opérations en capital.

La situation de la FDEG peut paraître satisfaisante, mais si l'on examine le résultat par centre de responsabilité, on remarque que cet excédent s'élève à 176,56 € en formation initiale. L'équilibre en formation initiale n'a été réalisé qu'en l'absence de dépenses d'équipement.. L'essentiel de l'excédent résulte essentiellement de l'accroissement des ressources en formation continue.

Une gestion rigoureuse en formation initiale, particulièrement, continue de s'imposer ainsi qu'une action plus développée en direction de la taxe d'apprentissage.

### **Frais Pédagogiques**

Le montant des frais pédagogiques est actuellement de 35.06 €. Ces frais acquittés par les étudiants financent la reproduction des photocopiés de travaux dirigés. Ce montant n'a pas été augmenté depuis de nombreuses années bien que l'équilibre avec les dépenses de reprographie ne soit plus atteint . Or, en 2002, un écart de plus de 7000€ étant constaté , il faut faire un choix entre réduire le nombre de photocopiés ou augmenter le montant des frais pédagogiques. Pour revenir à l'équilibre, une augmentation de plus de 5€ est nécessaire.. Une discussion s'engage entre les membres du conseil qui se termine par un vote portant les frais à 41 euros.

Le montant des frais de dossiers préalablement fixé à 22.87 € est porté à 23 € et celui des frais de capacité passe de 7.62 à 8 €

### **Subventions aux associations étudiantes**

#### Corpo Droit

Une subvention d'un montant de 950 € avait été votée à la Corpo droit en décembre 2002. Ce montant intégrait une somme de 800€, destinée à l'organisation d'un gala en avril 2003.

Ce gala a été annulé pour diverses raisons. Il est donc nécessaire de revoir à la baisse le montant de la subvention. Après discussion, les membres du Conseil décident de ramener le montant initial à 450 €.

#### Projet de Journal

Un étudiant de première année de Droit présente aux membres du Conseil un projet de rédaction d'un journal à destination des étudiants. Ayant exposé les raisons et les objectifs de ce projet (promouvoir la vie intellectuelle de la faculté, relater les événements, ouvrir une fenêtre de dialogue entre étudiants et enseignants...) Cet étudiant informe les membres du Conseil du prix de revient d'un exemplaire (48centimes) et de la périodicité envisagée (mensuelle) et sollicite une subvention de 400 euros pour les deux derniers mois de parution.

Après une discussion d'ensemble sur l'intérêt et la qualité de ce projet, les membres du conseil constatent que l'association qui le pilote n'est pas encore constituée et qu'aucune subvention ne peut donc être allouée.

A titre expérimental, et dans le doute sur la viabilité réelle et la pérennité du projet, le conseil propose à la majorité de prendre en charge sur le budget de la Faculté, la reprographie du premier exemplaire.

La périodicité est évoquée et M.Fertikh remarque que l'on pourrait lier la subvention future à un tirage obligatoire une fois par trimestre par exemple.

Mme Morgand répond que cela sera revu en septembre quand l'association sera créée.

### **Institut d'études judiciaires**

M. Pierangeli informe les membres du conseil que M.Level, Président de l'Université, soutiendra auprès du Rectorat, la demande d'habilitation de L'IEJ de valenciennes comme centre d'examen.

M. Level souhaite en outre que l'IEJ entre dans le schéma L.M.D.

M.Defossez pense que la solution serait la suivante :le master 1 serait constitué par la maîtrise option carrières judiciaires et la préparation à l'examen d'entrée ferait partie du master 2.

Enfin, M.Pierangeli déclare que l'on pourrait intégrer dans l'IEJ la formation de magistrats.

### **Deust assistant juridique**

Mme Morgand rappelle que le ministère avait autorisé l'ouverture de cette formation l'année dernière mais que le manque de moyens matériels et de locaux avait contraint la Faculté à différer sa mise en place.

Le lancement de ce deust est prévu à la rentrée 2003 et certains cours seront dispensés en commun avec la capacité en droit. Un maximum de trente places est prévu dont 20% en formation continue. Ces étudiants seront amenés à travailler sur des logiciels très spécialisés pour être très vite opérationnels. Des professionnels seront sans doute sollicités pour intervenir dans cette formation.

La maquette est étudiée et sur l'intervention de M.Fertikh, l'horaire en expression orale et écrite passe à 20h au lieu de 15. M. Loquet conseille quant à lui, de prévoir un minimum d'heures en tutorat pédagogique pour le suivi des projets .

### **DEA – DESS**

Mme Morgand rappelle que dans le système LMD, les DESS et DEA seront transformés en Master 2.

Dans cette perspective un master unique recherche sera créé et se composera :

- d'un pôle en droit public intitulé droit et libertés des collectivités locales (dès la rentrée 2003, le DEA est rénové suivant la maquette présentée par Monsieur Lecucq, Professeur de Droit Public en poste à la Faculté). Cette rénovation est commandée dans l'intérêt du bon fonctionnement de cette formation, déficitaire au regard du nombre d'étudiants (2) et de leur cursus.

- d'un pôle en droit privé intitulé : droit du patrimoine (rentrée 2004)

M.Bonduelle explique que le Master 2 de droit public n'est pas seulement destiné à des thésards mais qu'il se doit d'être attirant et rentable auprès des collectivités locales. M .Defossez précise que ce Master s'appuie sur l'équipe de recherche AGMEN et qu'il s'agit de la rénovation d'un DEA existant.

A la question de M.MAS sur l'accès de ce Master aux professionnels, il est répondu que cela est possible avec des pré-requis.

M.Defossez précise que les perspectives de la Faculté sont les suivantes dans le domaine des Masters en droit :

- un Master professionnel destiné aux étudiants intéressés par les carrières juridiques et judiciaires
- un Master recherche en droit
- un Master fiscaliste international qui restera spécifique

### **Possibilités de parcours :**

Il est envisagé un parcours droit classique débouchant sur les masters ci-dessus évoqués et grâce aux possibilités nouvelles du système LMD, un parcours droit/langues en collaboration avec la FLLASH, pouvant déboucher sur une maîtrise avec semestre européen et un Master dans le domaine du droit des affaires européennes et internationales.

M.Hanna indique que cette combinaison suppose une adaptation des différents calendriers de chaque composante.

M.Defossez déclare que le basculement dans le système LMD interviendra pour toutes les formations de droit et d'économie à la rentrée 2004.

M.Covin insiste sur le fait que les parcours doivent demeurer lisibles pour les étudiants. M.Loquet approuve en disant que l'on doit garder sa spécificité, mais qu'une dimension transversale doit être prise en compte pour que l'étudiant parvienne à un niveau 4 ou 5 avec une certaine polyvalence.

### **DESS DAEI**

Un réaménagement de la maquette est proposé pour correspondre aux exigences du système LMD..  
Le premier semestre sera consacré à l'enseignement, le second semestre sera constitué du stage et du mémoire.  
Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

### **Election de la personnalité élue à titre personnel**

Monsieur MAS directeur des marchés à la Caisse d'Epargne présente sa candidature pour l'élection de la personnalité extérieure à titre personnel.

M.Mas est réélu à l'unanimité.

### **Remplacement de personnel administratif**

Mme Morgand annonce qu'il s'agit d'un problème récurrent qui ne trouve pas de solution malgré les différentes interventions auprès du Vice-Président chargé des ressources humaines.

Le secrétariat de première année de droit et de capacité en droit (+ de 500 étudiants) est assuré aujourd'hui par un personnel à mi-temps en raison du congé de maternité de Mme Lepan

Les possibilités de suppléance sur congé de maternité sont épuisées car Mme Lepan bénéficie à présent de ses droits à congés annuels et aucune suppléance n'est prévue dans ce cas.

L'Université n'aurait pas les moyens d'assumer le coût financier d'un contrat pour la période allant de début mai à fin juin et M.le Vice-Président au courant des difficultés qui vont survenir avec la période d'examen ne semble pas s'alarmer. Pourtant il s'agit d'une situation exceptionnelle.

Mme Morgand passe la parole sur ce point à Mme Baspeyras élue AITOS au sein du conseil.

Mme Baspeyras exprime sa déception et celle de ses collègues de voir que l'Université n'a pas voulu faire l'effort financier nécessaire pour garder Mme AFCHAIN

Mme Baspeyras fait ensuite un rapide inventaire des difficultés qui pèsent sur l'activité quotidienne du secrétariat

- certaines tâches auparavant effectuées par l'accueil sont maintenant transférées à l'administration
- les services généraux se déchargent sur les composantes du traitement de certains dossiers : il en est ainsi de ceux des étudiants étrangers que la scolarité ne reçoit plus en amont, le tri étant fait dans les composantes.

Mme Baspeyras émet un doute sur la possibilité de démarrer de nouveaux diplômés à la rentrée sans les moyens humains nécessaires. A l'heure actuelle, la FDEG a perdu 2.5 postes depuis janvier 2002.

Comment peut-on continuer de travailler dans les mêmes conditions si l'on doit assumer le travail des postes supprimés ? Les secrétaires ne sont pas forcément polyvalentes car certaines tâches sont très spécifiques. De plus, le système actuel de l'ARTT oblige à prendre des congés supplémentaires et bientôt seul l'urgent pourra être traité. Enfin, Mme Baspeyras déplore que le Directeur de la FDEG ou un représentant des AITOS de la FDEG ne soit pas membre de la commission paritaire d'établissement qui a un rôle important pour toutes les questions relatives au personnel en général. Les membres du conseil réagissent à cette intervention et M.Pierangeli se dit prêt à intervenir à nouveau devant le Président sur ces questions.

### **Informations sur l'économie**

M.Starzenski relate brièvement son entrevue avec la Président Level concernant l'avenir de l'économie. Pour l'instant rien n'est prévu jusque fin 2003 Pour la rentrée 2004, quelques pistes sont possibles : soit créer un parcours avec les juristes ou inventer la suite du DEUG Mass avec l'ISTV et créer un parcours économie/droit.

### **Calendrier**

Mme Morgand propose le nouveau calendrier 2003/2004 . M.Starzenski évoque les difficultés à venir car les étudiants de l'ISTV n'ont pas le même calendrier. M.Defossez estime qu'il n'est pas possible pour des raisons réglementaires de s'aligner sur l'ISTV . M.Bonduelle émet un doute sur l'utilité des vacances de Toussaint. Mme Morgand estime qu'il est nécessaire que les étudiants aient une semaine de cours en janvier pour se remettre en selle avant les examens. Après ces différentes remarques, le calendrier proposé est adopté.

### **Questions diverses**

M.Blanchard étudiant, pose le problème du non respect de la loi Evin. Le bâtiment est jonché de mégots et l'atmosphère est complètement irrespirable.

Par ailleurs, de nombreux graffitis dégradent le bâtiment et les toilettes étudiants sont dans un état lamentable. Les membres du Conseil reconnaissent qu'il est difficile de faire respecter la loi d'autant que le Doyen n'a aucun pouvoir de police. Il faut donc intervenir directement auprès du Vice-Président pour étudier la possibilité de créer une zone fumeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45.